



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/POL/9

Section de l'élaboration des politiques
Segment de la coopération technique

POL

Date: 13 février 2014

Original: anglais

NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

La coopération technique de l'OIT dans les Etats fragiles

Objet du document

Le présent document porte sur les réalisations passées et les initiatives actuelles de l'OIT dans les Etats fragiles. Le Bureau demande au Conseil d'administration de lui donner des orientations sur la manière de renforcer son programme de coopération technique dans ces Etats. Le présent document expose des données et des enseignements concernant les activités de coopération technique menées dans des Etats fragiles et des pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle. Il contient des propositions concernant la voie à suivre pour le futur programme de l'OIT dans ces pays. Ces propositions contribueront à la révision de la stratégie globale de l'Organisation en matière de coopération technique (novembre 2014) et aux discussions sur l'après-2015.

Le Conseil d'administration voudra sans doute prier le Bureau de donner suite aux mesures proposées (projet de décision au paragraphe 30).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Le développement du programme dépendra de la mobilisation de ressources extrabudgétaires.

Suivi nécessaire: Elaborer une stratégie pour les activités de l'OIT dans les Etats fragiles et l'intégrer à la stratégie révisée en matière de coopération technique, compte tenu des orientations données par le Conseil d'administration.

Unité auteur: Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV), Groupe pour les Etats fragiles et la réponse aux catastrophes (EFRC, DEVINVEST, EMPLOYMENT).

Documents connexes: GB.306/TC/5, GB.310.TC/2.

I. Introduction

1. L'expérience acquise par l'OIT montre à quel point l'emploi et le travail décent jouent un rôle déterminant dans les situations de fragilité. Des mesures relatives à ces objectifs peuvent et doivent être intégrées dès le départ à toute action visant à instaurer un développement durable. Ces mesures donnent également à l'OIT l'occasion de mettre ses valeurs et ses connaissances au service de certaines des populations les plus pauvres et les plus vulnérables au monde.

La notion d'Etat fragile

2. Selon les estimations, 1,5 milliard de personnes vivent dans des Etats fragiles ou touchés par un conflit et leur nombre continue d'augmenter¹. Si les causes profondes des situations de fragilité sont diverses, les inégalités, le manque de possibilités de travail décent et l'exclusion sociale sont des caractéristiques que l'on retrouve dans chacune d'entre elles. La fragilité d'un Etat et l'instabilité qui en découle peuvent occasionner des «effets d'entraînement» et contribuer à la déstabilisation des régions et des Etats voisins². Les conflits civils, les troubles sociaux qui s'accompagnent de violences et les pays en situation de crise ou de fragilité sont désormais au cœur des programmes d'aide humanitaire, de développement et de sécurité, et constituent une priorité nouvelle pour les discussions sur l'après-2015. Il n'existe cependant pas de définition reconnue, au niveau international, du terme «Etat fragile». De plus, la notion de fragilité ne définit pas nécessairement une catégorie d'Etats; elle peut également renvoyer à des «poches de fragilité» au sein d'un même pays ou s'étendant sur plusieurs pays³.
3. En 2010, un groupe de pays fragiles ou touchés par un conflit réuni à Dili (Timor-Leste) a créé le «G7+» (voir la liste des membres dans le tableau 1), dont l'objectif est de favoriser le partage de données d'expérience et de promouvoir une réforme de l'engagement de la communauté internationale dans les Etats touchés par un conflit. Selon le G7+, «*Un état de fragilité pourrait s'entendre comme étant une période dans la vie d'une nation où le développement socio-économique durable nécessite de mettre davantage l'accent sur des mesures complémentaires de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat: développement des règlements politiques, de la sécurité, de la justice, des emplois, de la gestion saine des ressources, et de la fourniture responsable et équitable des services*⁴.» Le G7+ et le document d'orientation «Un New Deal pour l'engagement dans les Etats fragiles» sont reconnus par l'ONU et l'ensemble des acteurs internationaux du développement. Le présent document utilise la définition retenue par le G7+. Il traite également des catastrophes naturelles qui tendent à accentuer les facteurs de fragilité.

¹ Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat (2011), «Un New Deal pour l'engagement dans les Etats fragiles», <http://www.newdeal4peace.org/wp-content/themes/newdeal/docs/new-deal-pour-dans-les-etats-fragiles-fr.pdf>.

² Cette idée est également énoncée dans la Constitution de l'OIT (1919): «la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays».

³ Banque africaine de développement (2014), «Mettre fin aux conflits et consolider la paix en Afrique: un appel à l'action».

⁴ G7+ (2013), «Le Baromètre de la Fragilité», <http://static.squarespace.com/static/52117f47e4b01103f3653a0f/t/52a6bfcce4b048efbdfa364e/1386659788415/06112013%20French%20Fragility%20Spectrum%20Note.pdf>.

Le lien entre les catastrophes naturelles et les conflits est pris en compte dans les stratégies et les interventions de l'OIT relatives à des situations de fragilité.

Tableau 1. Membres du G7+ (janvier 2013)

Afrique	Amériques	Asie et Pacifique
Burundi	Haïti	Afghanistan
République centrafricaine		Papouasie-Nouvelle-Guinée
Tchad		Iles Salomon
Comores		Timor-Leste
République démocratique du Congo		
Côte d'Ivoire		
Guinée		
Guinée-Bissau		
Libéria		
Sierra Leone		
Somalie		
Soudan du Sud		
Togo		

II. Action de l'OIT dans les Etats fragiles

Fondements

4. Depuis sa création, l'OIT a toujours souligné l'importance des programmes et des politiques socio-économiques pour la consolidation de la paix et la reconstruction. Dans sa recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, elle a proposé une approche novatrice qui visait à promouvoir, au lendemain de la seconde guerre mondiale, la paix et la justice sociale en faisant de l'emploi le moteur de la reprise et de la reconstruction. Cette approche reste tout à fait d'actualité, même si la majorité des conflits sont aujourd'hui nationaux.
5. Les situations de fragilité ou résultant d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle se caractérisent par un climat d'instabilité, d'insécurité, de pauvreté et d'inégalité. La pénurie d'emplois, le manque de moyens de subsistance, le chômage et le sous-emploi (des jeunes), les inégalités et l'exclusion sont autant de facteurs susceptibles de déclencher un conflit. Les conflits, les catastrophes naturelles et les situations de fragilité accentuent la pauvreté, le chômage et l'informalité, ce qui crée un cercle vicieux conduisant à une fragilité toujours plus grande.
6. Le travail décent peut être un facteur déterminant pour rompre ce cercle et jeter les bases sur lesquelles pourront s'établir des communautés stables. Conformément au principe du travail décent, l'action de l'OIT dans des situations de fragilité répond aux besoins en matière de sécurité tant des femmes que des hommes. Les femmes jouent un rôle moteur dans le processus de reconstruction post-conflit, et leur participation aux activités de renforcement de l'Etat est à la base de toute stratégie de développement qui se veut inclusive.

7. Le cadre stratégique de l'OIT (2010-2015) définit la riposte à la crise comme une priorité ⁵, et des programmes par pays de promotion du travail décent sont mis en œuvre dans 15 des 18 Etats fragiles du G7+ ⁶.
8. La communauté internationale mesure le rôle crucial du travail décent dans l'instauration de la paix, de la sécurité et de la justice sociale, même dans les situations les plus complexes et les plus fragiles. L'ONU a reconnu que la création d'emplois était indispensable à la stabilité politique, à la réintégration, aux progrès socio-économiques et à une paix durable ⁷. De même, entre autres objectifs à atteindre pour consolider la paix et renforcer l'Etat, le «New Deal» du G7+ préconise l'établissement de «fondements économiques» pour créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance et la création de «revenus et services» pour mieux gérer les revenus et renforcer les capacités de prestation de services responsables et équitables.

Un engagement qui ne date pas d'hier

9. L'OIT contribue depuis longtemps au renforcement des Etats par la réforme sociale en encourageant la participation démocratique, le dialogue social et le respect des droits fondamentaux. Ces dernières années, les efforts de l'OIT ont particulièrement porté sur la consolidation de la paix et la reconstruction après une catastrophe. Le Groupe pour les Etats fragiles et la réponse aux catastrophes, qui relève du Département des politiques de l'emploi et a succédé au Programme de réponse aux crises et de reconstruction, a pour mission d'assurer la coordination, à l'échelle du Bureau, des activités de l'OIT dans des territoires sortant d'un conflit ou ayant été frappés par une catastrophe naturelle.
10. A l'heure actuelle, l'action de l'OIT dans des situations complexes ou de fragilité vise principalement à:
 - Améliorer la gouvernance du marché du travail grâce au dialogue social, en aidant les mandants à prendre plus activement part aux activités de prévention, d'atténuation des risques, de préparation, de reconstruction et de suivi menées au sein des communautés et des pays en situation de fragilité ou touchés par une catastrophe naturelle.
 - Promouvoir l'emploi et la protection sociale, pour les hommes comme pour les femmes, grâce à un cadre stratégique global et cohérent qui favorise la réintégration socio-économique et la réduction de la pauvreté à l'échelle des ménages et des communautés. Par exemple, pour renforcer l'intégration socio-économique en République démocratique du Congo, l'OIT a encouragé le développement des coopératives. En Afghanistan, le Programme national d'urgence pour l'emploi a permis de créer des emplois – un des résultats concrets de la paix – grâce à des investissements dans les infrastructures et les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

⁵ Document GB.304/PFA/2(Rev.).

⁶ PPTD par pays: Afghanistan, Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Iles Salomon, Timor-Leste, Tchad, Togo (versions finales); République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée, Somalie (versions provisoires).

⁷ Politique des Nations Unies pour la création d'emplois et de revenus et la réintégration après un conflit (2009).

- Aider les jeunes en situation d'emploi vulnérable, de manière à contribuer au rétablissement de la stabilité et à la résolution des conflits dans des pays tels que les Comores, la Guinée, la Sierra Leone, la Somalie et le Togo.

11. L'OIT mène ces activités en partenariat avec ses mandants tripartites et des organismes des Nations Unies dans chacun des 18 Etats du G7+, à des degrés d'investissement divers, ainsi que dans d'autres pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle.

L'OIT et le système des Nations Unies

12. L'OIT participe activement à divers forums internationaux et initiatives interinstitutions consacrés à la consolidation de la paix et à la reconstruction. En 2004, l'Organisation a par exemple établi, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un nouveau partenariat visant à améliorer la protection et la réinsertion des personnes déplacées, dans les communautés d'accueil et leur pays d'origine, et à mettre en place des solutions durables à cet effet. L'OIT et le HCR ont exécuté ensemble plus de 17 projets en exploitant les synergies permises par une étroite coopération interinstitutions, tant au niveau de leurs sièges respectifs que sur le terrain. En 2009, l'OIT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont piloté l'élaboration de la *Politique des Nations Unies pour la création d'emplois et de revenus, et la réintégration après un conflit*, qui vise à optimiser les effets, la cohérence et l'efficacité de l'assistance fournie aux Etats fragiles par les organismes des Nations Unies pour l'emploi et la réintégration.

13. L'OIT est également un membre actif des sous-groupes de travail du Comité permanent interorganisations (CPI) chargés de la préparation des interventions en cas de catastrophe naturelle et des procédures d'appel global relatives aux situations d'urgence humanitaire. L'OIT est aussi un membre à part entière du groupe de travail thématique du CPI sur le relèvement rapide, qu'elle codirige à l'échelle nationale pour gérer les suites immédiates des crises.

14. La partie III contient un complément d'information sur les activités réalisées à l'échelle nationale, notamment en collaboration avec les organismes des Nations Unies.

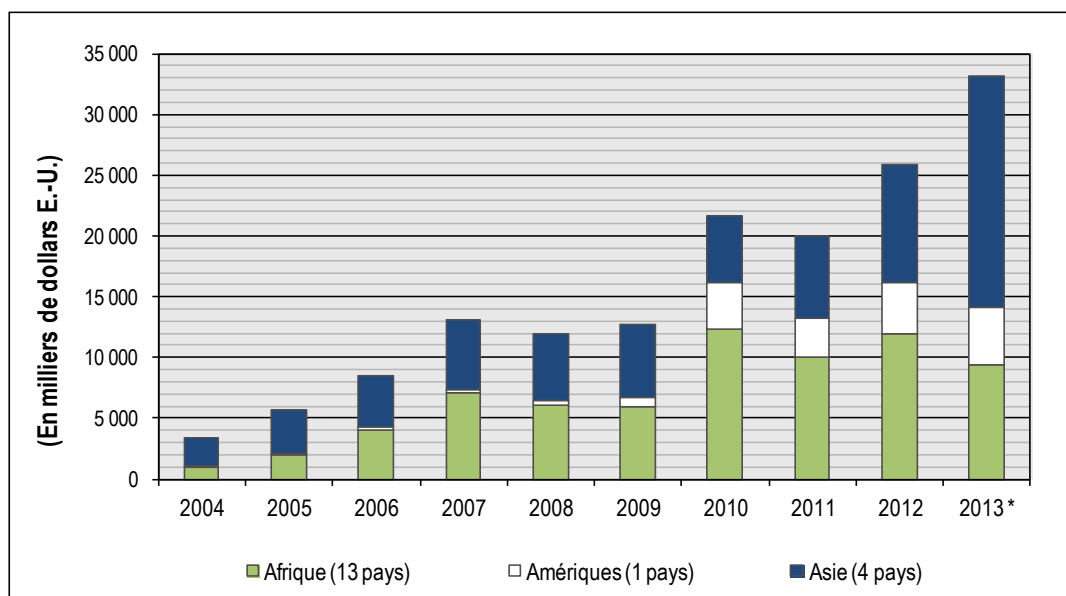
III. La coopération technique de l'OIT dans les Etats fragiles

Analyse du portefeuille de la coopération technique pour la période 2004-2013

15. Depuis 2004, l'OIT a mis en œuvre 159 projets dans des Etats fragiles et a quasiment multiplié par dix ses dépenses au titre de la CTXB dans ces pays (voir figure 1). On trouvera en annexe des données détaillées concernant les projets de coopération technique mis en œuvre par l'OIT dans des Etats fragiles entre 2004 et 2013. Pendant cette période, l'Asie a absorbé la majeure partie des dépenses engagées par l'OIT au titre de la CTXB dans des Etats fragiles, l'Afrique arrivant en deuxième position. L'augmentation des dépenses au titre de la CTXB dans la région des Amériques s'explique par l'assistance apportée à la suite du tremblement de terre en Haïti.

16. Au cours de la période 2004-2013, 14 pour cent des dépenses totales par région au titre de la CTXB ont bénéficié à des Etats fragiles d'Afrique, 13,1 pour cent à des Etats fragiles d'Asie et 7,1 pour cent à des Etats fragiles des Amériques.

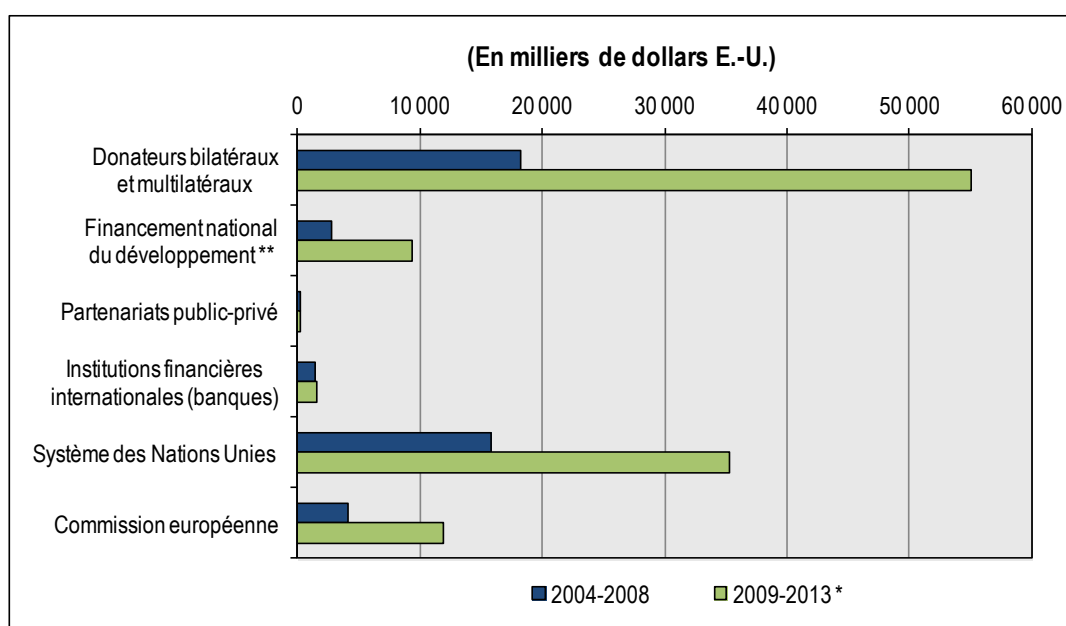
Figure 1. Dépenses engagées au titre de la CTXB dans des Etats fragiles, par région, 2004-2013 *



* Données provisoires au 6 janvier 2014.

17. Le financement est assuré pour l'essentiel par des donateurs bilatéraux et multilatéraux, suivis par le système des Nations Unies et la Commission européenne (voir figure 2). Cette répartition est restée relativement stable pendant la période considérée et se retrouve également dans la structure du financement de l'ensemble des projets de coopération technique de l'OIT. La contribution des donateurs bilatéraux et multilatéraux a presque triplé entre 2009 et 2013 par rapport à la période 2004-2008, et celle de l'ONU a aussi notablement augmenté.

Figure 2. Dépenses engagées au titre de la CTXB dans des Etats fragiles, par source de financement, 2004-2013 *

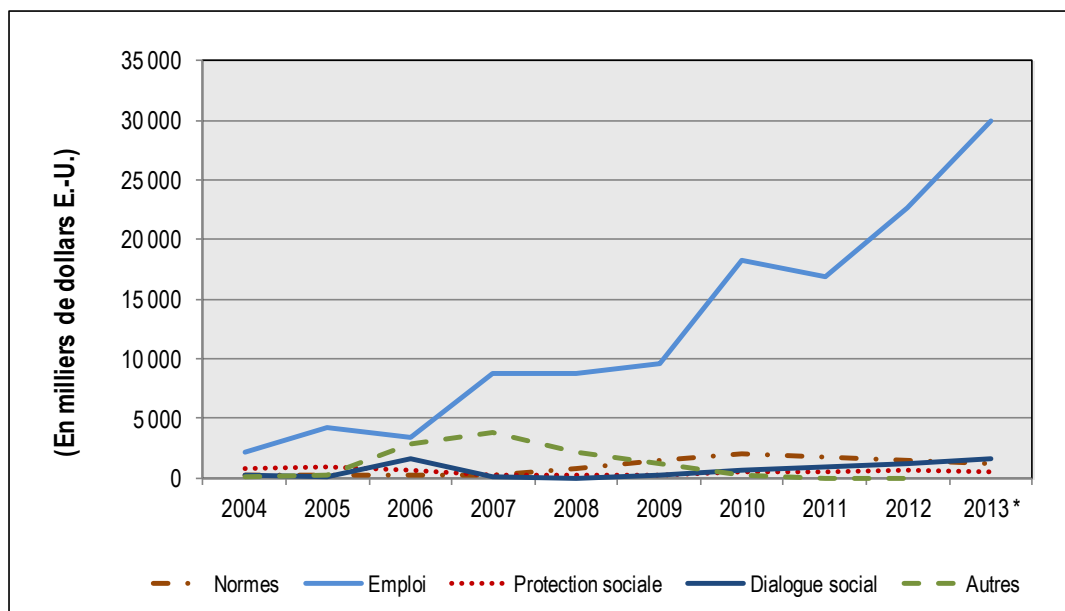


* Données provisoires au 6 janvier 2014.

** Dans les Etats fragiles, le financement national du développement est souvent assuré par l'intermédiaire d'institutions financières internationales.

18. Les projets mis en œuvre en collaboration avec des institutions partenaires du système des Nations Unies sont nettement plus nombreux que les projets propres à l'OIT. Le PNUD (39 projets) et l'UNICEF (31) sont les partenaires les plus importants, suivis du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (17), de la Banque mondiale (11) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (10). Au total, 20 institutions partenaires du système des Nations Unies ont participé à la mise en œuvre de projets dans des pays tels que l'Afghanistan, le Burundi, Haïti, le Libéria, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan du Sud, ce qui tend à prouver que les efforts déployés pour assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies sont efficaces en ce qui concerne l'appui aux pays fragiles. La plupart des projets mis en œuvre dans ces pays sont décentralisés. Près de la moitié d'entre eux comportent un volet d'activités axées sur le développement local qui permettent de répondre plus efficacement aux besoins particuliers des zones de fragilité grâce à des approches ciblées.

Figure 3. Dépenses engagées au titre de la CTXB dans des Etats fragiles, par objectif stratégique, 2004-2013 *



* Données provisoires au 6 janvier 2014.

19. Il ressort de la figure 3 que 79,7 pour cent des dépenses par objectif stratégique étaient destinées à l'emploi. Sur les 154 projets qui font l'objet de la présente analyse, 81 étaient axés sur l'emploi et la formation professionnelle, 58 sur les politiques de l'emploi, 57 sur l'appui ciblé aux groupes vulnérables, 44 sur le redressement de l'économie locale, 40 sur l'investissement à haute intensité de main-d'œuvre et 39 sur les petites et moyennes entreprises⁸. Dans des pays comme le Burundi, les Comores, les Iles Salomon, le Soudan du Sud et le Timor-Leste, les combattants démobilisés étaient un important groupe cible, tandis que, en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Libéria et en Somalie, les projets mis en œuvre visaient plus particulièrement les enfants soldats. Dans l'ensemble, les projets étaient essentiellement destinés aux jeunes (59 projets), aux

⁸ Les projets peuvent prévoir plus d'une activité technique.

communautés d'accueil dans les zones de conflit (48) et aux femmes (45); les projets en faveur des personnes handicapées étaient en revanche moins nombreux⁹.

Résultats par pays et enseignements tirés

20. Bien qu'elle ait des bureaux de pays dans seulement deux des 18 Etats du G7+ – la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo –, l'OIT a mis en œuvre des projets dans tous les Etats du G7+ au cours des dix dernières années, par l'intermédiaire de bureaux de projet et dans le cadre de partenariats avec des institutions du système des Nations Unies¹⁰. Le fait que l'OIT n'ait pas de représentation dans certains de ces pays a entraîné des difficultés de coordination, alourdi les procédures administratives et empêché l'Organisation de participer de manière suivie aux actions des équipes de pays de l'ONU. Cette situation entrave l'intégration du travail décent dans les stratégies nationales ainsi que la mobilisation de ressources. En outre, les risques pour la sécurité et les contraintes qui en découlent ainsi que les problèmes d'accès aux régions reculées rendent l'exécution des activités de coopération technique difficile.
21. Au niveau de la programmation, les objectifs fixés dans les projets se sont souvent révélés trop ambitieux par rapport aux faibles capacités institutionnelles des Etats fragiles, et le renforcement des capacités des mandants, insuffisant. Le fait que les projets fassent peu appel aux savoir-faire et au personnel locaux limite l'investissement des acteurs locaux dans leur mise en œuvre. Compte tenu de la spécificité des situations de fragilité, il est par conséquent indispensable d'évaluer correctement les besoins en prenant en considération les réalités locales.
22. En dépit des difficultés rencontrées, l'OIT a acquis une solide expérience de ces situations. Les évaluations des projets montrent que les mandants et les partenaires du système des Nations Unies attachent de l'importance aux connaissances techniques de l'OIT et à ses compétences dans les domaines du transfert de connaissances et de la gestion des programmes de relance de l'emploi sur le terrain.
23. L'analyse des projets de coopération technique mis en œuvre dans des Etats fragiles a permis de tirer les enseignements suivants:
 - a) *Portée*: Les projets de l'OIT en matière de coopération technique mobilisent des secteurs très divers de la société par l'intermédiaire des mandants tripartites. Les groupes vulnérables tels que les jeunes et les femmes reçoivent à juste titre une attention prioritaire dans le cadre des actions menées pour rétablir la stabilité dans les zones sortant d'un conflit, renforcer la sécurité des populations, consolider la paix et renforcer l'Etat solide. En revanche, les personnes déplacées et les handicapés ne sont pas suffisamment pris en considération.
 - b) *Utilité*: L'OIT possède des connaissances techniques très vastes qui lui permettent d'agir à la fois au niveau local pour répondre aux besoins élémentaires et au niveau des politiques pour renforcer la gouvernance du marché de l'emploi. Par exemple, l'OIT a contribué à la réalisation de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre en Somalie, renforcé les capacités des structures de microcrédit au Burundi, en République centrafricaine et en Afghanistan, et permis d'améliorer la gouvernance du marché de l'emploi en République démocratique du Congo, en Somalie et au Timor-

⁹ Les bénéficiaires des projets sont déterminés en fonction des activités techniques menées.

¹⁰ Les projets mis en œuvre conjointement avec des institutions du système des Nations Unies sont environ cinq fois plus nombreux que les projets propres à l'OIT.

Leste, entre autres pays. L'Organisation a néanmoins des difficultés pour intervenir rapidement en cas de crises soudaines.

- c) *Efficacité*: Dans les pays où elle n'a pas de représentation, l'OIT collabore souvent avec les équipes de pays des Nations Unies, et elle a coopéré avec 20 institutions du système des Nations Unies à la mise en œuvre de projets dans des Etats fragiles. La coordination interinstitutions devrait toutefois être améliorée.
- d) *Impact*: La coopération avec les mandants de l'OIT favorise l'appropriation des projets par les acteurs nationaux concernés, comme on a pu le constater en Guinée et au Timor-Leste. Toutefois, dans les pays en situation de fragilité, les mandants tripartites n'ont pas toujours les capacités nécessaires pour répondre aux attentes. Pour que les projets aient un impact durable, il faut davantage miser sur le renforcement des capacités à long terme et l'exploitation des connaissances et des savoir-faire locaux.
- e) *Action à long terme*: Lorsqu'elle intervient dans des territoires qui sortent d'un conflit, par exemple pour restaurer les moyens de subsistance et favoriser la réinsertion des combattants démobilisés, l'OIT prépare le terrain pour la mise en œuvre ultérieure de programmes cohérents et intégrés. Elle facilite ainsi le remplacement progressif des projets et programmes à court terme par des stratégies à long terme.

Enseignements tirés des actions récentes menées à la suite de catastrophes et parallèle avec les situations de fragilité

- 24. Les actions menées à la suite de catastrophes naturelles sont une source d'enseignements utiles pour les interventions dans les pays fragiles ou sortant d'un conflit, avec lesquelles elles ont des points communs. Les catastrophes naturelles sont particulièrement lourdes de conséquences pour les Etats fragiles, qui ne disposent, pour les anticiper et y faire face, que de moyens très limités, voire inexistants. La dégradation de l'environnement et les catastrophes, qu'elles se manifestent de manière lente et progressive (inondations et sécheresses saisonnières) ou soudaine (crues subites, tremblements de terre, etc.), ne sont pas seulement préjudiciables pour les moyens de subsistance; elles contribuent aussi à la perpétuation des conflits. Dans les Etats fragiles, les catastrophes ont donc tendance à exacerber les difficultés et l'instabilité préexistantes dues au déficit de capital humain (pénurie de compétences, services inexistants, difficultés d'accès, etc.) et à la destruction du capital social (dissolution du lien social, défiance à l'égard des institutions locales et des pouvoirs publics). En outre, ces Etats sont nécessairement plus lents à se relever après une catastrophe étant donné l'ampleur des répercussions – affaiblissement des institutions, perturbation des services sociaux, pauvreté, dysfonctionnements de l'économie et destruction massive des capacités à tous les niveaux.
- 25. L'expérience montre que les stratégies de relance de l'économie locale axées sur l'emploi contribuent à la stabilité et au relèvement après une catastrophe. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et du système multilatéral, l'OIT a intensifié son action dans des contextes d'après crise et en a optimisé l'impact. Son intervention à la suite du tsunami de décembre 2004 dans l'océan indien a montré qu'elle était capable de mettre ses connaissances techniques et ses ressources au service de l'action humanitaire et de tirer parti de la procédure d'appel global pour répondre aux besoins de financement de son programme (ce qu'elle a fait pour Sri Lanka et l'Indonésie). A la suite du tsunami de 2004, l'OIT est intervenue dans de nombreux pays, dont le Pakistan (sécheresses de 2010), Haïti (tremblement de terre de 2010) et les Philippines (typhons de 2012 et de 2013), où elle

codirige actuellement le groupe chargé du relèvement rapide et de la restauration des moyens de subsistance mis en place après le passage du typhon Haiyan.

- 26.** Les principaux enseignements tirés des actions menées à la suite de catastrophes sont exposés ci-après:
- a) les efforts de reconstruction doivent mettre l'accent sur l'emploi des hommes et des femmes tout en tenant compte des autres aspects importants;
 - b) les interventions doivent être conçues de manière à intégrer dès le départ des mesures en faveur de l'emploi à court terme, à moyen terme et à long terme (depuis la phase d'intervention d'urgence jusqu'à celles du rétablissement rapide et du développement);
 - c) la mobilisation des ressources économiques et humaines locales, des partenaires sociaux et des réseaux institutionnels contribue au redressement de l'économie locale et à sa stabilisation;
 - d) les réalités locales doivent être prises en considération afin que les besoins spéciaux des groupes vulnérables puissent être pris en charge;
 - e) les mesures de reconstruction mises en œuvre doivent permettre de renforcer la capacité des territoires concernés à se relever après une catastrophe et à s'adapter au changement climatique.
- 27.** Grâce aux interventions de l'OIT à la suite de catastrophes, les mandants tripartites des pays fragiles apprennent à se préparer à ce type d'événements, à y faire face et à en analyser les conséquences sous l'angle du travail décent.

IV. La voie à suivre

- 28.** Pour tirer parti de cette expérience, le Bureau pourrait définir une stratégie concernant ses activités dans les Etats fragiles, qui viserait à:
- a) renforcer la capacité des mandants tripartites de l'OIT à développer à l'échelle nationale des stratégies d'intervention efficaces et à favoriser le dialogue social pour consolider la paix;
 - b) élaborer des directives pour faciliter la définition, en fonction du contexte, de mesures destinées à lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion par la promotion du travail décent, qui accorderaient une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux enfants ainsi qu'aux personnes déplacées et aux handicapés;
 - c) faire valoir la stratégie de l'OIT, ses connaissances et son expérience en matière d'appui aux Etats fragiles dans le cadre des discussions sur l'après-2015 et du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.
- 29.** Pour atteindre ces objectifs, le Bureau pourrait:
- a) Prendre des mesures organisationnelles, notamment pour renforcer la capacité du Bureau à mobiliser les ressources pluridisciplinaires nécessaires pour intervenir rapidement en cas d'urgence. Une possibilité envisagée est de créer une équipe spéciale à laquelle participeraient le siège, les bureaux extérieurs de l'OIT et le Centre international de formation de Turin, ainsi que des experts employeurs et travailleurs, qui serait chargée de mener des actions de sensibilisation, de définir une stratégie, de

coordonner les opérations de l'OIT, de garantir sa participation aux interventions d'urgence conjointes des institutions du système des Nations Unies, ainsi que de faciliter la mobilisation de ressources.

- b) Recueillir des contributions volontaires (par exemple au titre de la CTXB) en vue de créer un fonds pour les Etats fragiles qui permettrait de lancer des interventions d'urgence, de participer aux actions conjointes des institutions du système des Nations Unies et des institutions financières internationales et de détacher provisoirement des fonctionnaires dans des pays où les capacités de l'OIT sur le terrain sont limitées.
- c) Mettre en place des partenariats stratégiques avec différents acteurs internationaux du développement, tels que le G7+, des organismes de recherche et de formation et des entités du secteur privé, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, pour faire participer les partenaires sociaux à la promotion du travail décent dans les Etats fragiles.

Projet de décision

30. *Le Conseil d'administration prie le Bureau de prendre des mesures pour donner suite aux propositions formulées aux alinéas a) à c) des paragraphes 28 et 29 et d'en tenir compte dans la stratégie révisée de l'OIT en matière de coopération technique qui sera soumise au Conseil d'administration en novembre 2014, compte tenu des orientations données pendant la discussion.*

Annexe

Dépenses de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires (CTXB) dans les Etats fragiles, par région et par pays, 2004-2013 * (en milliers de dollars E.-U., dépenses administratives non comprises)

Région/pays	Dépenses totales 2004-2013	Nombre de projets en cours **	Financement actuel **
Afrique			
Burundi	1 286	4	1 197
République centrafricaine	77	1	122
Tchad	300	1	17
Comores	1 075	3	1 610
Côte d'Ivoire	330	1	221
République démocratique du Congo	12 218	3	4 803
Guinée	25	0	0
Guinée-Bissau	0	0	0
Libéria	11 046	2	5 019
Sierra Leone	4 789	2	4 039
Somalie	32 258	15	16 120
Soudan du Sud	654	3	1 749
Togo	5 592	2	797
Sous-total pour l'Afrique	69 650	37	35 693
Amériques			
Haïti	18 075	10	12 277
Sous-total pour les Amériques	18 075	10	12 277
Asie			
Afghanistan	11 424	4	1 820
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 623	1	884
Iles Salomon	239	2	619
Timor-Leste	54 982	7	56 723
Sous-total pour l'Asie	68 268	14	60 047
Dépenses totales dans les Etats fragiles	155 992	61	108 017
Dépenses totales au titre de la CTXB	1 862 413	699	822 816
Part en pourcentage	8,4	8,7	13,1

* Données provisoires au 6 janvier 2014. ** Le financement actuel et le nombre actuel de projets renvoient au budget total de tous les projets en cours dans IRIS au 24 janvier 2014. Les données par pays n'incluent que le budget des projets nationaux, pas celui des activités menées dans le cadre de projets sous-régionaux ou régionaux.